

Compte -rendu du Conseil Municipal JEUDI 23 AOUT 2012

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre,

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, VEDRINES Jean-Luc, FAURE François, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Absente excusée : Mme LAUZE Marie-Christine donne pouvoir à Mme CHOQUET Christine.

Secrétaire de séance : Mme JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie.

Approbation du compte rendu municipal du 5 Juillet 2012 à l'unanimité.

- Délibération :

Implantation d'un parc résidentiel de loisirs à proximité du hameau du Bouscayrol.

Monsieur le Maire présente le projet de Mr CHEYREZY qui consiste en la création de 8 cabanes branchées (dans les arbres) d'une surface de 20 M2 chacune, d'un local pour l'accueil, d'une aire de stationnement .Situé entre le hameau du Bouscayrol et du Cros Cambric en bordure de la voie communale non revêtue .Le parc résidentiel occuperait une superficie de 6.5 hectares ,située à plus de 50 mètres de toute habitation.

Le règlement national d'urbanisme s'appliquant sur la commune, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce pour soutenir et accepter le permis d'aménager déposé par le propriétaire.

Le conseil municipal argumente sur le fait que

1. les parcelles retenues ne compromettent en rien l'activité agricole, pastorale et forestière des sols.
2. les mesures d'exploitation du village de cabanes répondent à la charte NATURA 2000 mise en place sur le territoire de la communauté de commune.
3. le réseau ERDF est pris en charge par le propriétaire.
4. le réseau AEP communal et TELECOM sont à proximité sur la même voie qui dessert le site.

5. le projet suit les indications des arrêtés d'application sur les règles de débroussaillage et d'emploi du feu. Pour assurer une maîtrise complète du risque incendie il sera demandé au gérant de respecter une distance minimale de 100 mètres d'entretien et débroussaillage autour du site.
6. Ce parc de loisir apporte une offre originale et complémentaire à l'offre actuelle.

En conséquence le Conseil Municipal donne un avis positif au permis d'aménager et déroge au principe de continuité de l'urbanisme.

Vote : 11 pour

0 abstention

0 contre

- Délibération :

Le collège de St Etienne vallée Française demande une subvention pour un voyage pédagogique en Italie du 20 au 26 Octobre 2012.

Ce voyage concerne les élèves latiniste de 5ème, 4ème, 3ème et la classe de 5ème en entier.

La subvention est de 102 Euros pour les six enfants de la commune.

Remarque : Le collège relève du Conseil Général.

Le conseil municipal donne tout de même son accord.

Vote : 11 pour

0 abstention

0 contre

- Délibération :

Financement de l'assainissement collectif : institution de la participation pour tout branchement sur le réseau communal d'assainissement.

A compter du 1^{er} Juillet 2012 la participation pour raccordement à l'égout (PRE) n'est plus applicable, elle est remplacée par la participation pour l'assainissement collectif (PAC).

La PRE était de 820 Euros HT, le conseil municipal décide que la PAC sera de 900Euros TTC.

Vote : 11 pour

0 abstention

0 contre

- **Recrutement de l'agent d'entretien de l'école :**

Ce contrat est de 8h par semaine.

Cinq personnes ont postulé.

Monsieur le maire et ses adjoints ont porté leur choix sur Madame Flayol Anne-Lise.

Mr le Maire soumet à la réflexion la mise en place d'une garderie avant et après l'école, le mercredi ou quelques heures pendant les vacances scolaires selon les besoins des parents. Une réunion est prévue avec ces derniers pour évaluer les besoins de chacun ; une invitation sera envoyée à ces derniers ,aux ATSEM ainsi qu'au personnel enseignant .

- **Village de vacances :**

Il est nécessaire d' élaguer et d'abattre certains arbres du village de vacances qui abiment les canalisations et détériorent les sols de certains gîtes.

Des devis vont être demandés auprès des entreprises de Poma Bernard et Devresse Bruno.

La séance est levée à 22H30.